

2021

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées



GUIDE DE TRANSITION POUR LES ÉTUDIANTS AYANT UNE INCAPACITÉ

VOUS AIDER À VOUS ORIENTER
AVEC VOTRE ÉDUCATION
POSTSECONDAIRE

À PROPOS DU CONSEIL DU PREMIER MINISTRE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

VISION

Un Nouveau-Brunswick où toutes les personnes sont acceptées, incluses et valorisées.

PROPOSITION DE VALEUR UNIQUE

Le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées est un conseiller non partisan du premier ministre et du gouvernement qui travaille pour améliorer la qualité de vie de toutes les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick et pour assurer la participation communautaire entière de ces dernières.

ÉNONCÉ DE MISSION

Nous cherchons à offrir un leadership dynamique pour améliorer la qualité de vie de toutes les personnes handicapées vivant au Nouveau-Brunswick.

À cette fin, nous:

- appuyons de vive voix la participation de l'ensemble de la communauté et lui servons de modèle; fournissons des recherches, des conseils et une orientation au premier ministre et au gouvernement;
- éduquons et sensibilisons le public aux droits, aux habiletés et aux valeurs des personnes;
- bâtissons des partenariats et des réseaux stratégiques;
- facilitons le soutien aux personnes, aux familles, aux soignants, aux professionnels et aux collectivités.



Contactez le CPMPH

Courriel: pcd-cpmph@gnb.ca

Téléphone: 506-444-3000

Sans frais: 1-800-442-4412

Télécopieur: 506-444-3001

Petit truc : Cliquez sur la bulle pour accéder au site Web du CPMPH.

TABLE DES MATIÈRES

01

Le processus de
planification

06

Aide financière

09

Soutiens aux études

14

Ressources
supplémentaires



LE PROCESSUS DE PLANIFICATION



PREMIÈRE ÉTAPE: CHOISIR UN ÉTABLISSEMENT

Le processus commence au début du secondaire. Il est important de déterminer les intérêts, de fixer des objectifs et de planifier le succès dès le début.

- Commencez à planifier tôt!
- Coordonnez avec les conseillers pour vous assurer d'avoir suivi tous les cours préalables requis.
- Commencez par recueillir l'information qui vous aidera à planifier votre transition : vos forces, vos défis et vos besoins en mesures d'adaptation, vos intérêts, vos réalisations, vos activités parascolaires, etc.
- **Les parents devraient** : inclure leur enfant dans leurs rencontres au sujet de son éducation; examiner les options pour les études secondaires et postsecondaires; encourager la formation professionnelle en milieu communautaire et les aptitudes à la vie quotidienne appropriées; et aider à développer de bonnes habitudes de travail.

DEUXIÈME ÉTAPE: BÂTIR UNE ÉQUIPE

Un grand nombre de personnes importantes peuvent faire partie de l'équipe de transition qui vous appuiera au cours de votre transition vers l'éducation postsecondaire.

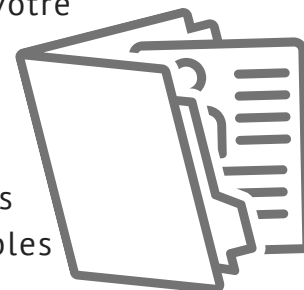
Vous: le membre principal de votre équipe de transition. Vous êtes au cœur du processus.

- **Soignants et parents:** un ajout essentiel à votre équipe. Les soignants feront part des espoirs pour l'étudiant, participeront à la planification, à la prise de décision et à l'établissement d'objectifs.
- **Personnel scolaire:** comprend les enseignants de salle de classe, les enseignants-ressources et les assistants en éducation, ainsi que les conseillers en orientation ou les administrateurs.
- **Fournisseurs de soins de santé:** s'il y a lieu, il pourrait être nécessaire d'avoir des professionnels de la santé dans votre équipe de transition pour se concentrer sur votre santé et votre sécurité.
- **Services de soutien aux personnes ayant une incapacité:** déterminants pour entrer en contact avec les établissements postsecondaires. Le personnel des services de soutien aux personnes ayant une incapacité et du centre d'accessibilité vous présenteront à l'université, répondront à vos besoins et vous appuieront durant votre expérience postsecondaire.
- **Membres de la communauté:** les employeurs, les coordonnateurs des bénévoles et les mentors peuvent offrir un soutien additionnel.
- **Autres membres de la famille et amis:** les membres de la famille et les amis vous connaissent bien aussi et peuvent vous appuyer durant votre transition.

TROISIÈME ÉTAPE: ÉLABORER UN PLAN

SUR QUOI EST BASÉ MON PLAN?

- (1) Votre exploration des carrières
- (2) La fréquentation d'un établissement postsecondaire, votre objectif



QUE DEVRAIT COMPRENDRE MON PLAN?

- Les objectifs en matière d'éducation et de carrière, les besoins et les mesures d'adaptation, les cours préalables requis
- Les évaluations requises pour les mesures d'adaptation et le financement des droits de scolarité
- La situation d'habitation
- Le réseau de soutien sur le campus et hors campus
- Un portefeuille de transition personnel

QU'EST-CE QU'UN PORTEFOLIO DE TRANSITION PERSONNEL?

Un portefeuille de transition personnel est un recueil de documents qui consignent vos expériences et vos réalisations à l'école et dans la communauté. Votre portefeuille décrit le mieux vos forces et vos intérêts.

Les portefeuilles sont extrêmement utiles pour:

- Faire le suivi de l'acquisition de compétences et aider à obtenir des postes de bénévoles ou rémunérés
- Aider avec l'inscription à un établissement postsecondaire – vous présenter aux services de soutien aux personnes ayant une incapacité et aux centres d'accessibilité
- Faire part des mesures d'adaptation et de vos besoins aux enseignants

Éléments qui pourraient se trouver dans votre portefeuille:

- Une description de l'incapacité et de ses effets sur vous en tant qu'étudiant
- Information au sujet de mes mesures d'adaptation
- Des évaluations à jour
- Un plan de transition à jour
- Un curriculum vitæ
- Un relevé de notes du secondaire
- Des résultats de test récents
- Les projets ou les tests dont je suis fier
- Les photos de prix à l'école et dans la communauté
- Des lettres de recommandation
- De l'information au sujet de mes objectifs, de mon apprentissage et de mes plans de carrière
- La correspondance des services aux personnes ayant une incapacité et du centre d'accessibilité

QUATRIÈME ÉTAPE : CHOISIR UN PROGRAMME

QUELLES SORTES DE POSSIBILITÉS SONT OFFERTES?

Cliquer sur l'icône pour la liste de possibilités



Université: études supérieures habituellement sous la forme d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'études supérieures. Il existe différentes possibilités selon l'université et le programme que vous suivez. Les programmes ont habituellement une orientation théorique ou professionnelle.



Collège: cours qui offrent la certification et la formation dans certains domaines, et peuvent être liés directement à la carrière. Il y a des collèges publics et privés.



Apprentissage: expériences de travail formelles et sanctionnées de longue durée dans lesquelles un apprenti ou un stagiaire apprend des compétences professionnelles particulières à un métier. Il s'agit d'un cheminement de carrière qui permet à une personne de toucher un salaire pendant qu'elle travaille en vue d'un métier spécialisé. Ces programmes durent de deux à quatre ans. Il y a 53 métiers faisant l'objet d'un apprentissage au Nouveau-Brunswick.



Formation de perfectionnement personnel: cours, ateliers et possibilités d'apprentissage (certificat) qui produiront de nouvelles compétences y compris la RCR/les premiers soins, le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), et plus.

COMMENT CHOISIR UN PROGRAMME ET UN ÉTABLISSEMENT?

Faites une recherche et contactez les établissements

Une éducation postsecondaire est un important investissement de temps, d'argent et d'efforts. Il est important de faire une recherche et de comprendre les divers établissements, les droits de scolarité et les coûts, les programmes, l'inscription et d'autres facteurs.

La recherche vous permet aussi de déterminer quels programmes vous intéressent et vous pouvez comparer le temps et le coût de ces programmes.

Apprenez à découvrir l'établissement

Travaillez étroitement avec les services de soutien aux personnes ayant une incapacité et les centres d'accessibilité. Ces services visent à autonomiser, à appuyer et à défendre les intérêts des personnes ayant une incapacité et leur permettre d'atteindre leurs objectifs.

Vous pouvez avoir une visite du campus (en mode virtuel ou en personne) pour explorer les aspects physiques d'un établissement qui vous intéresse.

Dans certains établissements, il est possible de devenir un étudiant pour une journée. Différents établissements offrent de nombreuses façons de présenter les étudiants potentiels à leur campus, y compris être un étudiant pour une journée, les journées portes ouvertes, etc. Cela vous offre la chance d'explorer l'avenir de l'établissement et vous donne une meilleure idée de votre expérience si vous fréquentez l'établissement!

CINQUIÈME ÉTAPE : SURVEILLER LES PROGRÈS

Votre plan peut changer selon vos désirs et vos besoins. Il est important de ne pas l'oublier. Il y a un nombre infini de possibilités d'éducation postsecondaire parmi lesquelles choisir d'après vos intérêts et vos buts. Si votre vision de l'avenir change, vous pouvez travailler avec votre équipe de transition à remanier le plan de transition en fonction de votre avenir.

- Surveillez votre plan de façon continue
 - Rencontrez votre équipe de transition régulièrement (tous les six mois de préférence)
 - Revoyez vos buts et vos plans, ce qui est important
 - Assurez-vous que votre plan continue de refléter vos besoins et vos buts



AIDE FINANCIÈRE



COMMENT ACCÉDER À UNE AIDE FINANCIÈRE?

Après avoir choisi un établissement et un programme, il est important de commencer à voir comment vous paierez les frais de votre éducation. Le financement de votre éducation ou formation postsecondaire peut se révéler l'un des éléments les plus difficiles du processus, mais ce n'est pas obligé d'être une expérience décourageante. Il y a des subventions, des bourses d'études, des bourses et d'autres programmes offerts par l'établissement, ainsi qu'aux niveaux communautaires, provincial et fédéral pour aider les étudiants ayant une incapacité qui vous offriront un soutien durant vos études.

AIDE PARTICULIÈRE À L'ÉTABLISSEMENT

Une variété d'universités et de collèges dans la province offrent des bourses d'études et des bourses dans le but de soutenir les étudiants ayant des besoins en matière d'accessibilité. Pour mieux accéder à ces sources d'aide financière, les étudiants éventuels devraient contacter le bureau de l'aide financière ou le centre d'accessibilité de l'établissement en question.

AIDE PROVINCIALE

Désignation « Besoins à long terme »

- Accordée par le ministère du Développement social
- Admissibilité
 - Être âgé de 19 ans ou plus
 - Répondre à l'un des critères suivants:
 - Répondre aux critères établis par Santé mentale pour les clients à long terme (une confirmation écrite est exigée)
 - Répondre aux critères de la Stratégie des soins de longue durée, selon l'évaluation du ministère du Développement social (une confirmation écrite est exigée)
 - Recevoir des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada ou d'une autre pension d'invalidité, en vertu de la Loi sur les pensions
 - Disposer de rapports médicaux couvrant une période de 24 mois, et faire approuver par la Commission consultative médicale leur désignation « Besoins à long terme ». Pour un requérant, cela signifie disposer d'un rapport médical précisant que son problème de santé dure depuis 24 mois
- Permet aux personnes d'être exemptées de la Politique sur le revenu du ménage
- Garantit à la personne le taux du Programme d'assistance transitoire
- Éliminer la nécessité de soumettre un rapport médical tous les six mois



Petit truc : L'Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire (NEADS) maintient une liste de bourses d'étude et prestations disponibles aux étudiants d'école postsecondaire avec handicap. Celui peut être trouvé à disabilityawards.ca.

AIDE FÉDÉRALE



Bourse d'études canadienne pour étudiants ayant une invalidité permanente

- Admissibilité
 - Avoir un besoin financier
 - Être inscrit dans un programme admissible dans un établissement reconnu
 - Inclure l'un des documents suivants avec la demande:
 - Un certificat médical
 - Une évaluation psychoéducative; ou
 - Les documents qui prouvent que vous avez reçu une aide fédérale ou provinciale pour les personnes ayant une invalidité permanente
- Une invalidité permanente désigne un état qui vous empêche d'accomplir les activités quotidiennes nécessaires à la participation à un emploi suffisamment rémunérateur et que vous aurez pendant le reste de votre vie.
- Le programme vous accorde un versement la première année de 4 000 \$ qui sera maintenu au cours de chaque année d'études (année d'études du 1er août au 31 juillet) à la condition que vous soyez toujours admissible



Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente (BCE-ESIP)

- Admissibilité
 - La même définition d'invalidité permanente que ci-dessus et les mêmes exigences que ci-dessus pour la preuve d'invalidité
 - Une confirmation écrite d'une personne qualifiée pour établir que l'équipement pour l'éducation est requis, ainsi que le coût et les spécifications de l'équipement
 - Être admissible à une aide aux étudiants à temps plein ou à temps partiel
 - Être inscrit dans un programme admissible dans un établissement reconnu
- Ce programme offre un montant maximal de 20 000 \$ chaque année d'études, à la condition que vous soyez toujours admissible



Programme d'aide au remboursement pour les emprunteurs ayant une invalidité permanente

- Admissibilité
 - [Estimateur d'aide au remboursement](#)
- Ce programme réduit ou remplace les paiements sur les prêts étudiants.



Prestation d'invalidité grave et permanente

- Les emprunteurs ayant une invalidité permanente grave qui sont incapables de rembourser leur prêt d'études canadien pourraient avoir le droit de faire annuler leur dette étudiante.



Crédit d'impôt pour personnes handicapées

- Admissibilité
 - [Questionnaire](#)
 - Certification et description de l'invalidité par un médecin
- Ce programme est un crédit d'impôt non remboursable qui abaisse le montant d'impôt sur le revenu qu'une personne handicapée doit payer

SOUTIEN AUX ÉTUDES



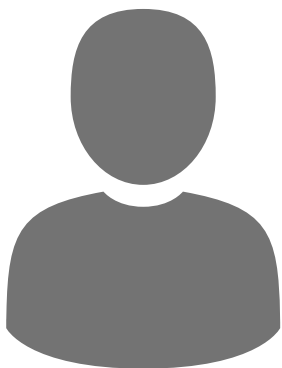
COMPRENDRE LE SOUTIEN AUX ÉTUDES

COMMENT LES ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES OFFRENT-ILS UN SOUTIEN AUX PERSONNES AYANT UNE INCAPACITÉ?

La plupart des établissements postsecondaires ont un bureau des services aux personnes ayant une incapacité ou un centre d'accessibilité. Les bureaux des services aux personnes ayant une incapacité se consacrent à offrir aux étudiants ayant une incapacité les mesures d'adaptation et le soutien aux études adéquats dont ils ont besoin pour réussir leur éducation postsecondaire. Ils peuvent les aider à:

- Déterminer les mesures d'adaptation et la charge de cours appropriées.
- Communiquer avec les professeurs au sujet de questions ayant trait à l'incapacité.
- Parcourir les politiques et les procédures qui touchent les personnes ayant une incapacité.

Pour accéder au soutien dans la plupart des établissements postsecondaires, Les étudiants doivent divulguer leur incapacité au centre d'accessibilité et fournir des documents à l'appui de leur incapacité. La confidentialité des renseignements ayant trait à l'incapacité d'un étudiant est assurée par le centre d'accessibilité.



DEVRAIS-JE DIVULGUER MON INCAPACITÉ?

Au début de leur éducation postsecondaire, des étudiants ne s'inscrivent pas immédiatement auprès du centre d'accessibilité à leur arrivée. Pour certains étudiants, la divulgation de leur incapacité est une décision difficile et stressante, car ceux-ci ne se sentent pas à l'aide de parler de leur incapacité. Choisir de divulguer son incapacité est une question de choix personnel; toutefois, voici certains avantages:

- Pouvoir accéder au soutien dont les étudiants ont besoin pour réussir dans leur établissement.
- Cela pourrait être bénéfique d'obtenir des subventions, des bourses et des bourses d'études.
- Éviter tout malentendu, aider à éduquer les autres et diminuer la stigmatisation entourant leur incapacité.

COMMENT S'INSCRIRE AUPRÈS DU CENTRE D'ACCESSIBILITÉ À MON ÉTABLISSEMENT?

La plupart des établissements postsecondaires exigent des documents à l'appui de l'incapacité pour s'inscrire auprès de leur bureau des services aux personnes ayant une incapacité. Avant de s'inscrire, il est important d'obtenir un document d'un professionnel de la santé autorisé qui valide l'incapacité de l'étudiant, traite de ses limitations et recommande les mesures d'adaptation. Chaque établissement postsecondaire a différents critères au sujet de ce qui constitue un document acceptable; toutefois, les formes les plus courantes comprennent:

- Les formulaires administrés par le centre d'accessibilité
- Les évaluations psychopédagogiques
- Les évaluations de l'incapacité
- Les formulaires d'évaluation médicale pour les prêts aux étudiants
- Les rapports de spécialistes



Petit truc: Des établissements offrent des rendez-vous pour l'accueil au cours de l'été. Contactez votre centre d'accessibilité pour voir si vous pouvez vous inscrire à l'avance!

Petit truc: Contacter le centre d'accessibilité de votre école postsecondaire, pour savoir quelle documentation est nécessaire.

Après avoir reçu les documents à l'appui de votre incapacité, vous devez contacter le centre d'accessibilité de votre établissement pour prendre un rendez-vous d'accueil. Voici à quoi peuvent s'attendre les étudiants :

- Avant le rendez-vous, les étudiants doivent remplir les formulaires et soumettre leurs documents.
- Durant la réunion, les besoins de l'étudiant seront évalués et le personnel aidera à établir un plan individuel de mesures d'adaptation pour ses études.
- Les étudiants recevront habituellement une lettre portant sur les mesures d'adaptation, qui peut être communiquée aux professeurs afin de recevoir les mesures d'adaptation nécessaires.

À QUELLES SORTES DE MESURES D'ADAPTATION PUIS-JE ACCÉDER?

Au Nouveau-Brunswick, les établissements postsecondaires ont une obligation légale de fournir des mesures d'adaptation aux personnes ayant une incapacité en vertu de l'article 6 de la Loi sur les droits de la personne.

Il est important de reconnaître que les mesures d'adaptation ne procurent pas un avantage injuste, mais donnent plutôt aux étudiants une chance égale d'apprendre et de participer dans leur établissement.

Voici les services communs fournis par les centres d'accessibilité:

- Des arrangements pour des mesures d'adaptation en classe et pour les examens (plus de temps, un coin tranquille, l'accès à un ordinateur, un logiciel d'assistance, un service de preneur de notes, un service de lecteur, un vérificateur d'orthographe, etc.).
- L'accès à la technologie d'assistance (ordinateurs portatifs, logiciel parole-texte, logiciel texte-parole, logiciel de schématisation conceptuelle, calculatrices adaptées, un système de modulation de fréquence pour les étudiants malentendants, etc.).
- Le texte dans un média substitut (livres électroniques, documents en gros caractères, enregistrés, en braille).
- Des mesures d'adaptation pour les cours (une charge de cours réduite, la prise de notes, des prolongations pour les travaux, des sous-titres, une place privilégiée, le recours à des aide-mémoire, d'autres travaux et évaluations de remplacement).
- Du personnel de soutien, des travailleurs de soutien, des soutiens personnels (interprètes gestuels, guides, preneurs de notes, tuteurs).
- Les services d'un conseiller en stratégies d'apprentissage pour répondre aux besoins individuels en apprentissage (gestion du temps, lectures attribuées, prise de notes, travaux, aide à la rédaction et lecture d'épreuves).
- Les aiguillages vers les services sur le campus ou communautaires (p. ex. counseling, services d'évaluation psychologique, techniques de rédaction/d'étude, services de santé, développement de carrière ou conseils sur les études).



Petit truc: Les conseillers aux études peuvent aider les étudiants à choisir des cours et à planifier leur parcours universitaire. Pour les étudiants qui ont une charge de cours réduite ou envisagent d'en avoir une, cela peut être utile.

COMMENT PUIS-JE DÉFENDRE MES INTÉRÊTS AVEC EFFICACITÉ?

La défense de ses propres intérêts consiste à parler pour représenter les propres besoins et intérêts de soi. Il peut être bénéfique d'apprendre à défendre ses propres intérêts pour réussir son éducation postsecondaire.

Il est important de souligner que la transition de l'école secondaire vers les établissements postsecondaires demande généralement d'agir de manière indépendante pour prendre des mesures à l'égard des aspects dans son expérience d'étudiant qui ont besoin d'une amélioration, ce qui amplifie l'importance de la défense de ses propres intérêts.

Pour défendre leurs propres intérêts avec efficacité, les étudiants devraient :

- Comprendre leurs besoins et la nature de leur incapacité. Cela consiste à noter ses forces et ses difficultés dans leur vie personnelle, leurs études, et les activités parascolaires.
- Apprendre à relever les défis qui se présentent et comment certaines mesures d'adaptation et certains services fournis par les établissements postsecondaires peuvent les aider à réussir leurs études.
- S'informer des droits des étudiants ayant une incapacité pour qu'ils puissent savoir quand défendre leurs propres intérêts.

Armés de ces connaissances, les étudiants peuvent défendre leurs propres besoins et s'assurer de recevoir le traitement qu'ils sont en droit de recevoir dans les établissements postsecondaires.



RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES



RESSOURCES EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ

TRANSPORT

Le Nouveau-Brunswick offre divers services et programmes de transport qui peuvent aider les personnes ayant une incapacité.



Programme de véhicules adaptés

- Le Programme permet la modification des véhicules personnels pour tenir compte des personnes ayant une incapacité pour accroître sa mobilité. Il offre une aide financière pour fournir et installer des fonctions d'accessibilité.
- Il peut couvrir jusqu'à 80 % du coût des fonctions d'accessibilité pour les véhicules nouveaux ou existants, une subvention maximale de 8 000 \$ ou les taxes payées par le demandeur.
- Les résidents, les organismes, les municipalités et les personnes offrant des services de transport aux personnes ayant une incapacité peuvent présenter une demande.

Service de remplissage complet

- Divers endroits dans la province offrent un service de remplissage d'essence complet, certains exigeant la présentation d'une demande de service complet. Pour demander le service, il faut appeler la station d'essence ou klaxonner.
- Cliquez sur le logo pour plus d'information sur les emplacements (p. 42-40). Remarque: ce rapport a été publié en 2014. Veuillez appeler à l'avance pour vous assurer que ces services continuent d'être offerts par les stations d'essence.

Vignettes et permis de stationnement

- Le Nouveau-Brunswick offre gratuitement des vignettes et des permis de stationnement aux personnes ayant une incapacité pour stationner dans les heures désignées pour elles.
- Les personnes admissibles peuvent obtenir ce permis de stationnement auprès des centres de Service Nouveau-Brunswick à travers la province.
- La demande pour obtenir les vignettes doit être signée par un médecin, un ergothérapeute, une infirmière praticienne ou un physiothérapeute.



Transport accessible

- Le transport accessible par fauteuil roulant est offert aux personnes; toutefois, en coûte de 3 à 4 \$ pour un aller simple.
- Ces programmes de transport accessibles fonctionnent de concert avec les services de transport municipaux.
- Le processus de demande pour ce programme dépend du lieu de résidence de la personne.

MATÉRIEL



Programme de prêt de matériel de mobilité et adapté des Services de santé

- Ce programme prête du matériel de mobilité et adapté précis aux clients pour les aider avec leurs activités de la vie quotidienne et assurer leur sécurité individuelle. Le matériel demandé doit être utilisé à domicile dans les milieux prescrits par un ergothérapeute ou un physiothérapeute.
- Le programme comprend trois volets : les aides adaptées de base, les aides adaptées complexes et les aides à la mobilité. La ventilation pour le matériel précis compris dans le programme se trouve dans le lien joint à cette section. Les clients admissibles n'ont rien à payer pour les services auxquels ils ont droit.



AIDE AU LOGEMENT POUR LES PERSONNES AYANT UNE INCAPACITÉ

- Ce programme offre une aide financière aux personnes dont le revenu total du ménage s'établit ou est inférieur au plafond de revenu établi applicable pour modifier une résidence destinée à être occupée par des personnes ayant une incapacité. Les personnes qui ne peuvent pas accomplir des activités dans une gamme normale ont le droit de présenter une demande au programme. Il faut consulter d'autres conditions et critères d'admissibilité des propriétés avant de présenter une demande au programme qui se trouve dans le lien joint à cette section.
- Il y a un prêt-subvention maximal de 10 000 \$ comme aide financière pour modifier l'accessibilité d'un logement des personnes ayant une incapacité. Un prêt-subvention maximal de 24 000 \$ est accordé pour construire un logement accessoire à une maison et offrir d'autres moyens de financer les dépenses



ANIMAUX D'ASSISTANCE

Les animaux d'assistance sont entraînés pour accomplir des tâches pour aider une personne ayant une incapacité. Habituellement, ce sont des chiens qui sont utilisés pour ce service, mais d'autres animaux peuvent l'être aussi. L'animal n'a pas besoin d'un entraînement ou d'une attestation professionnelle comme animal d'assistance pour que la Loi sur les droits de la personne du Nouveau-Brunswick s'applique. Les animaux d'assistance sont habituellement associés aux troubles de la vue et à bien d'autres incapacités physiques et invisibles.

Mentionnons entre autres :

- L'anxiété et la dépression
- Le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité
- L'autismeLe trouble bipolaire
- la claustrophobie
- L'épilepsie
- Les sourds et les malentendants
- Les problèmes de mobilité
- Le trouble obsessionnel compulsif
- L'état de stress post-traumatique



Afin d'obtenir la permission d'utiliser un animal d'assistance dans les établissements postsecondaires, les étudiants doivent :

- Présenter un formulaire de déclaration du médecin aux services d'accessibilité des étudiants. Veuillez noter que cette lettre ne divulgue pas le diagnostic de l'état de la personne. Elle doit cependant divulguer son incapacité et expliquer comment l'animal aide avec les besoins individuels.
- Le bureau consultera les autres pour voir comment il peut élaborer un plan de mesures d'adaptation. Une possibilité de conflit doit être indiquée, comme une phobie et les allergies aux personnes de qui s'approchera l'animal.
- S'il y a de tels conflits, alors un plan d'atténuation sera créé pour s'assurer que toutes les personnes sont prises en considération dans le processus.
- Le bureau finalisera le processus en fournissant un plan de mesures d'adaptation et en demandant à l'étudiant et aux autres parties prenantes de signer un contrat. Habituellement, c'est le directeur de la gestion des installations ou l'équivalent qui participe au processus.

Dans les résidences, les animaux d'assistance dont la présence est approuvée dans les bâtiments doivent faire l'objet d'un contrôle et d'une supervision en suivant les exigences liées à la vie en résidence ou l'équivalent. Veuillez consulter l'établissement afin de connaître ses exigences pour l'approbation d'un animal d'assistance, car le processus peut varier d'un établissement à l'autre.

PROGRAMME DES SERVICES DE SANTÉ




Services de santé – Programme des prothèses auditives


- Le programme offre une aide financière pour l'achat et l'entretien des prothèses auditives qui ne sont pas couvertes par l'assurance. Le montant maximal de la couverture est de 1000 \$ par prothèse auditive. Le programme couvre les prothèses auditives qui sont derrière l'oreille, dans l'oreille et dans le canal. Il couvre aussi les réparations et les embouts auriculaires.
- Cliquez sur le lien pour obtenir de l'information sur l'admissibilité au programme.




Services de santé – Programme prothétique


- Le programme aide à couvrir les prothèses qui ne sont pas couvertes par une assurance. Types de prothèses couverts : membres (bras, jambe, pied), prothèses oculaires, modification et réparation.
- Le montant maximal des dépenses dépend du type de prothèse pour lequel une couverture est recherchée. Le renouvellement du programme varie selon le type de prothèse (membre, larynx, œil artificiel, etc.).

- 
- Services de santé – Programme des soins de la vue**
- Le programme aide à couvrir des prestations des soins de la vue précises qui ne sont pas couvertes par l'assurance à l'intention de personnes âgées de plus de 19 ans. Certains des services fournis comprennent des examens approfondis, les examens d'urgence et certaines montures.
 - Les personnes admissibles au programme ne doivent pas avoir une autre couverture des soins de la vue. Cliquez sur le lien pour obtenir de l'information sur l'admissibilité au programme.

- 
- Services de santé – Autres programmes**
- Cliquez sur ce lien pour obtenir de l'information sur d'autres programmes des Services de santé qui n'ont pas été mentionnés, ainsi que les formulaires de demande pour des programmes précis.

INFORMATION SUR L'EMPLOI ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- 
- Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED)**
- Le programme SEED offre des possibilités d'emploi aux étudiants postsecondaires grâce à des emplois d'été, à des placements coopératifs et à des possibilités de travail autonome.
 - Admissibilité
 - Résident du Nouveau-Brunswick. Peut travailler au Canada
 - Pas un membre de la famille de l'employeur
 - Étudiant à temps plein au cours de l'année d'études actuelle
 - Fréquentation d'un établissement postsecondaire à temps plein à l'automne

- 
- Services de développement de carrière pour les personnes ayant un handicap**
- Ce programme aide les personnes ayant une incapacité à atteindre leurs objectifs professionnels en consultant un gestionnaire de cas. Un gestionnaire de cas peut aider à établir des objectifs, à élaborer un plan personnel, à préciser les domaines de formation ou d'emploi et à faire des aiguillages vers les services et les programmes disponibles.
 - Admissibilité
 - Service offert à toutes les personnes ayant une incapacité pour les aider à obtenir des possibilités d'emploi





Formation et perfectionnement professionnel (FPP)

- FPP aide avec l'acquisition de compétences en accordant un financement aux clients pour les aider à atteindre leurs objectifs. Pour être admissible, il faut que la formation soit un volet exigé du plan d'action-emploi du participant et mène à un emploi durable. FPP est limité à un:
 - Un maximum de deux années consécutives pour le programme de formation postsecondaire
 - Un maximum d'une année de récupération scolaire pour les niveaux 7 à 9 et de deux années consécutives pour les niveaux 10 à 12
 - Un maximum de 10 semaines pour les niveaux 5 et 6 et un maximum de 12 semaines pour la préparation au GED
 - Un maximum de trois années consécutives pour un programme d'alternance travail-études
- FPP peut régler une partie des droits de scolarité et des livres ainsi que d'autres frais de formation.



Services de soutien à l'emploi et à la formation (SSEF)

- Le programme offre un soutien aux Néo-Brunswickois ayant une incapacité pour participer aux possibilités de formation ou d'emploi. Il cherche à réduire et à éliminer l'impact de l'incapacité d'une personne sur la capacité d'obtenir des possibilités d'emploi.
- Admissibilité
 - Plan d'action-emploi actif
 - Résident du Nouveau-Brunswick
 - Diplôme d'études secondaires, avoir au moins 18 ans, élève du secondaire occupant un emploi à temps partiel ou durant l'été, ou inscription au programme d'apprentissage pour les adultes
 - Incapacité documentée:
 - Physique, intellectuelle, psychiatrique, cognitive ou sensorielle permanente.



SERVICES DE SOUTIEN GÉNÉRAUX

Les organismes provinciaux et nationaux ci-dessous peuvent fournir un soutien supplémentaire aux expériences postsecondaires selon vos besoins.



ORGANISMES NATIONAL



Teen Mental Health

- Fournit de l'information et des ressources sur la santé mentale aux adolescents et aux jeunes adultes



Association canadienne pour la santé mentale

- Offre un accès aux ressources documentaires sur la santé mentale et les services dans son organisation nationale et ses sections locales.



Centre for ADHD Awareness, Canada

- Se consacre à améliorer la vie des personnes ayant le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité par la sensibilisation, l'éducation et la défense des intérêts



Canadian National Autism Foundation

- Accorde des fonds pour l'éducation publique et la recherche-développement au Canada, ainsi que des ressources aux familles de personnes autistiques, et la promotion de la sensibilisation nationale à l'autisme.

ORGANISMES PROVINCIAUX



Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire

- Accès aux soutiens à l'intention des personnes ayant une incapacité: approche centrée sur les personnes ayant une incapacité, facilitation indépendante, s'assurer que les soutiens correspondent aux besoins. Les animateurs:
 - Établir une vision de l'avenir. Formuler une vision de leur avenir
 - Déterminer les besoins en soutiens, les options possibles pour répondre aux besoins avec des sources payées et non payées
 - Faire des choix éclairés sur les options disponibles dans leur communauté. Remplir la demande de soutiens aux personnes ayant une incapacité
 - Accéder aux autres services requis
- Programme de soutien aux personnes ayant un handicap (PSPH) (offert par Développement social)
 - Travailleur de soutien à domicile
 - Services de relève
 - Soutiens personnels et aide à l'intérieur ou à l'extérieur du domicile
 - Soutiens en vue de l'engagement et de la participation communautaires
 - Acquisition d'aptitudes personnelles à la vie quotidienne
 - Soutiens au transport se rattachant à l'incapacité
 - Soutiens techniques et appareils fonctionnels



SIDA N.-B.

- Réponse communautaire au VIH/sida, à l'hépatite C, ainsi qu'aux maladies transmises sexuellement et transmises par le sang. L'organisme cherche à promouvoir et à appuyer la santé et le bien-être des personnes touchées pour réduire la propagation.
- Services
 - Acquisition de compétences
 - Programmes d'échange de seringues
 - Renseignements sur le traitement
 - Groupes de soutien



Société de la sclérose latérale amyotrophique (SLA) du N.-B. et de la N.-É.

- Prêts d'équipement et services de soutien aux personnes ayant la SLA et leur famille. Aider à améliorer la sensibilisation publique et à amasser des fonds pour la recherche sur la SLA.



Société canadienne du cancer – section du Nouveau-Brunswick

- Organisme national ayant pour mission d'éliminer le cancer et d'améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec le cancer. L'organisme finance la recherche et les programmes de prévention, éduque et appuie les personnes vivant avec le cancer. Il préconise aussi des politiques pour améliorer la santé des Canadiens.



Association canadienne de la surdicécité – section du Nouveau-Brunswick

- L'intervenant fournit une interaction individuelle aux personnes souffrant de surdicécité par des activités professionnelles, éducatives, sociales et récréatives. Il est formé pour adapter les besoins des personnes souffrant de surdicécité et créer un plan de service individuel.
- Services
 - Services de répit à la famille, consultation et groupe de soutien
 - Expérience de camp



Association canadienne du diabète – section du Nouveau-Brunswick

L'organisme permet de mettre les Néo-Brunswickois en contact avec les ressources sur le diabète. Offrir des programmes pour en apprendre sur la maladie et rencontrer d'autres diabétiques.



Timbres de Pâques Nouveau-Brunswick

- Aide les enfants et les adultes ayant une incapacité à atteindre l'autonomie et l'égalité par la prestation de services ou de ressources, comme le matériel de réadaptation et les services de réadaptation.



Troubles d'apprentissage – Association du Nouveau-Brunswick

- Éduque, forme et appuie les enfants et les adultes ayant des troubles d'apprentissage ainsi que leur famille et les professionnels qui travaillent avec eux.
- Services
 - Programme d'intervention en alphabétisation
 - Lien entre le langage et l'apprentissage
 - Information, soutien et aiguillages
 - Services de transition



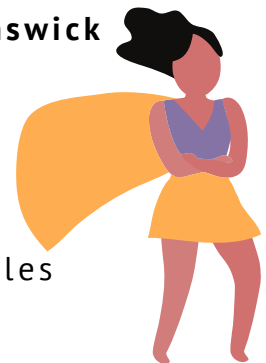
Lupus – section du Nouveau-Brunswick

- Aider à offrir un soutien aux personnes vivant avec le lupus et leur famille, et éduquer le public et sensibiliser au sujet de la maladie chronique.



Réseau des bénéficiaires en santé mentale du Nouveau-Brunswick

- Services
 - Encourage la responsabilité
 - Sensibilise le public



Société Neil Squire

- Utilise la technologie, le savoir et la passion pour aider les Canadiens ayant un handicap à devenir plus autonomes
- Services
 - Technologie d'assistance et évaluations ergonomiques
 - Formation en littératie numérique
 - Aide les adultes à acquérir les compétences pour atteindre les objectifs en matière d'emploi



Tourette Canada

- Offre un soutien et des ressources aux personnes vivant avec le syndrome de Tourette, ainsi qu'à leur famille et aux professionnels.

Services aux sourds et malentendants du Nouveau-Brunswick Inc.

- Objectif : permettre aux personnes muettes, malentendantes et devenues sourdes de mener une vie autonome par la défense des intérêts, les programmes et les services?



Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

- Offre une grande variété de répertoires de services

Capacité Nouveau-Brunswick

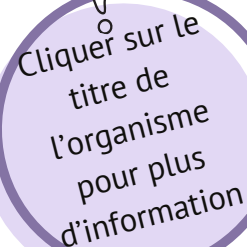
- **Transition NB:** travaille individuellement avec les personnes âgées de 16 à 30 ans ayant une mobilité réduite pour les aider à atteindre les objectifs en matière d'éducation et de carrière.
- **Programme de véhicules adaptés:** partenariat avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure

pour accorder une aide financière afin de modifier un véhicule

- **Para NB:** cherche à faire participer les Néo-Brunswickois ayant une incapacité physique à participer aux sports et aux loisirs parallèles.
- **Conseils en réadaptation:** les fournisseurs de soins de santé et de services travaillent avec les personnes ayant une blessure ou une mobilité réduite pour accéder aux services et au soutien et atteindre les objectifs

Centres de ressources sur l'autisme au Nouveau-Brunswick

- Organismes sans but lucratif déterminés à aider les personnes souffrant de TSA, leur famille, leurs amis et les professionnels travaillant avec eux. Accès gratuit aux aiguillages, aux ressources, au soutien, à l'éducation et aux services d'approche auprès des membres et du public.
- Autism Connections Fredericton
 - Discussions d'adultes dans la détente
 - Relations saines, sexualité et autisme
 - Tutorat
 - Groupes de soutien
 - Prêts, disponibles et capables : approche en matière d'emploi
- Autism Resource Miramichi Inc.
 - Programme d'emploi pour les adultes souffrant de TSA
 - Possibilités d'emploi
- Centre d'excellence en autisme de la Péninsule acadienne, Shippagan
- Dragonfly Centre for Autism Inc., Saint Andrews
 - Groupes de soutien par les pairs
- Chaleur Autism and Asperger's Family Centre Inc., Petit-Rocher
 - Groupes de soutien pour les adolescents et les adultes
- Upper Valley Autism Resource Center, Perth-Andover



Cliquer sur le
titre de
l'organisme
pour plus
d'information

